



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°75-2016-076

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2016

Sommaire

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

75-2016-05-27-014 - Arrêté gestion des intérimis de longue durée (4 pages) Page 3

75-2016-06-02-008 - Arrêté gestion des intérimis de longue durée (4 pages) Page 8

Préfecture de Police

75-2016-06-03-004 - Arrêté n°16-0044-DPG/5 portant agrément pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière - établissement "PERMIS PAS CHER" 37 avenue Brunetière 75017 PARIS. (3 pages) Page 13

75-2016-05-30-025 - Arrêté n°DDPP 2016-021 portant habilitation sanitaire au Docteur Vétérinaire Benjamin SAINDON. (2 pages) Page 17

75-2016-05-30-026 - Arrêté n°DDPP 2016-022 portant habilitation sanitaire au Docteur Vétérinaire Dimitri GAYET. (2 pages) Page 20

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2016-05-27-014

Arrêté gestion des intérimis de longue durée



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité départementale de Paris

**ARRETE portant intérim de longue durée des postes d'agents de contrôle des services
d'inspection du travail de l'UD de Paris temporairement vacants ou non pourvus**

Le responsable de l'Unité Départementale de Paris, de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France.

Vu le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 et suivants ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n°2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 relatif à la création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 1^{er} décembre 2012 nommant Marc-Henri LAZAR, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Paris ;

Vu l'arrêté du 04 décembre 2015 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département de Paris ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2016 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Paris

Vu l'arrêté n°2016-003 du 07 janvier 2016 de M. Laurent VILBOEUF en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région d'Île de France, portant délégation de signature dans le cadre des attributions et compétences générales à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité départementale de Paris à effet de signer les décisions pour le département de Paris :

- De nomination des responsables des unités de contrôle
- D'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection
- Relatives à l'organisation des intérim des sections d'inspection,
- De désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour contrôler les établissements d'au moins 50 salariés, le cas échéant, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail

Article 1 : les agents du corps de l'inspection du travail dont les noms suivent sont chargés de l'intérim des fonctions de responsable d'unité de contrôle dont les postes sont soit non pourvus, soit vacants en raison de l'absence de longue durée de leur titulaire :

- Unité de contrôle des 1^e et 2^e arrondissements
Responsable de l'unité de contrôle : Mme Elsa HOUPIN, Inspectrice du Travail.

- Unité de contrôle des 13^e et 14^e arrondissements
Responsable de l'unité de contrôle : M. Jean-Paul Michel, directeur de secteur.

- Unité de contrôle des 19^e et 20^e arrondissements
Responsable de l'unité de contrôle : M. Vincent LEFEBVRE, Inspecteur du travail.

Article 2 : Les agents de contrôle dont les noms suivent sont chargés de l'intérim des fonctions d'agent de contrôle dans les unités de contrôle et sections d'inspection du travail suivantes, dont les postes sont soit non pourvus, soit temporairement vacants en raison de l'absence de longue durée de leur titulaire.

- Unité de contrôle des 1^e et 2^e arrondissements

Section 1-3 : Contrôle des entreprises de moins de 50 salariés :

Mme Djamila AINSEBA, Contrôleure du travail, jusqu'au 31 mai 2016.

Section 1-3 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés :

Mme Marie-Violaine COLAS, Inspectrice du travail, jusqu'au 31 mai 2016.

Section 1-4 : Contrôle des Entreprises de moins de 50 salariés :

Mme Valérie AVRIL, Contrôleure du travail.

Section 1-4 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : Mme Marie-Claude BENARD, Inspectrice du travail.

Section 1-12 : Mme Marie-Violaine COLAS, Inspectrice du travail.

- Unité de contrôle des 3^e, 4^e et 11^e arrondissements

Section 3-2 : Mme Françoise RAMBAUD, Inspectrice du travail.

- Unité de contrôle des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements

Section 5-07 : M. Francis MARTIN, Inspecteur du travail, jusqu'au 30 juin 2016.

- Unité de contrôle du 8^e arrondissement Sud

Section 8S-4 : Contrôle des entreprises de moins de 50 salariés :

M. Olivier DREUX, Contrôleur du travail, du 09 mai au 30 juin 2016 ;

Section 8S-4 : Contrôle des entreprises de plus de 50 salariés et décisions administratives de la section : M. Erwan BERTHOU, Inspecteur du travail, du 09 mai au 30 juin 2016 ;

Section 8S-6 : Décisions administratives de la section

Mme Diana CESCUTTI, Inspectrice du travail, du 09 mai au 31 mai 2016 ;

M. Lionel GOMES, Inspecteur du travail, du 01 juin au 30 juin 2016 ;

M. Erwan BERTHOU, Inspecteur du travail, du 01 juillet au 31 juillet 2016 ;

M. Stéphane LAMAIRE, Inspecteur du travail, du 01 août au 31 août 2016.

Section 8S-7 :

Mme Diana CESCUTTI, Inspectrice du travail, du 09 mai au 31 mai 2016 ;
M. Lionel GOMES, Inspecteur du travail, du 01 juin au 30 juin 2016 ;
M. Erwan BERTHOU, Inspecteur du travail, du 01 juillet au 31 juillet 2016 ;
M. Stéphane LAMAIRE, Inspecteur du travail, du 01 août au 31 août 2016.

Section 8S-9 :

M. Stéphane LAMAIRE, Inspecteur du travail.

- Unité de contrôle du 8^e arrondissement Nord

Section 8N-9 : Contrôle des Entreprises de moins de 50 salariés :

M. Fabien TAILLANDIER, Contrôleur du travail, jusqu'au 03 juin 2016.

Section 8N-9 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : M. Franck LEPERTEL, Inspecteur du travail, jusqu'au 03 juin 2016.

- Unité de contrôle du 9^e arrondissement

Section 9-1 : Contrôle des entreprises de moins de 50 salariés :

M. Jean-Marc MURCIA, Contrôleur du travail

Section 9-1 : Contrôle des entreprises d'au moins 50 salariés :

Mme Nathalie BOURJOLLY, Contrôleure du travail

Section 9-1 : Décisions administratives de la section :

Mme Kathleen LUCIOTTO, Inspectrice du travail

Section 9-2 : Décisions administratives de la section :

Mme Kathleen LUCIOTTO, Inspectrice du travail

Section 9-3 : Contrôle des Entreprises d'au moins 100 salariés et décisions administratives de la section : Mme Françoise GUYOT, Inspectrice du travail, jusqu'au 31 mai 2016.

Section 9-3 : Contrôle des Entreprises de moins de 100 salariés : M. Jean-Marc MURCIA, Contrôleur du Travail, à partir du 01 juin 2016.

Section 9-3 : Décisions administratives de la section : Mme Françoise GUYOT, Inspectrice du travail, à partir du 01 juin 2016.

Section 9-4 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : Mme Françoise GUYOT, Inspectrice du travail.

Section 9-5 : Contrôle des entreprises d'au moins 100 salariés et décisions administratives de la section : Mme Carole-Laure CHICOUARD, Inspectrice du travail, à partir du 01 juin 2016.

Section 9-7 - Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : M. Franck LEPERTEL, Inspecteur du travail.

Section 9-8 : Mme Sylvie LEITAO, Inspectrice du travail.

Section 9-9 - Décisions administratives de la section : M. Erwan BERTHOU, Inspecteur du travail.

Section 9-10 : Contrôle des Entreprises d'au moins 100 salariés et décisions administratives de la section : Mme Françoise GUYOT, Inspectrice du travail.

Section 9-12 - Contrôle des Entreprises de moins de 50 salariés : M. Pierre JAKUBOWSKI, Contrôleur du travail.

Section 9-12 - Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : Mme Carole-Laure CHICOUARD, Inspectrice du travail.

- Unité de contrôle des 10^e et 18^e arrondissements

Section 10-13 :

M. Samuel OU-RABAH, Contrôleur du travail, du 01 mai au 31 mai 2016.

- Unité de contrôle du 12^e arrondissement

Section 12-3 : Contrôle des Entreprises de moins de 50 salariés.

Mme Véronique GODIN, Contrôleure du travail, jusqu'au 30 juin 2016.

Section 12-3 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés.
Mme Larissa DARRACQ, Inspectrice du travail, jusqu'au 30 juin 2016

- Unité de contrôle des 13^e et 14^e arrondissements

Section 13-11 : M. Samuel ÖNCE, Inspecteur du travail.

- Unité de contrôle du 15^e arrondissement

Section 15-6 : M. Stéphane HAMPARTZOUMIAN, Inspecteur du Travail, jusqu'au 31 mai 2016.

Section 15-7 : M. Henri JANNES, Inspecteur du travail, à partir du 01 juin 2016.

- Unité de contrôle du 16^e arrondissement

Section 16-2 : M. Gianni DINOCCA, Inspecteur du travail.

Section 16-3 : M. Alexandre MAUPIN, Contrôleur du travail, à partir du 29 mai 2016

Section 16-3 : Décisions administratives de la section : M. Gianni DINOCCA, Inspecteur du travail.

- Unité de contrôle du 17^e arrondissement

Section 17-1 : Contrôle des Entreprises de moins de 50 salariés

Mme Nicole FABRONI, Contrôleure du travail, jusqu'au 31 mai 2016.

- Unité de contrôle des 19^e et 20^e arrondissements

Section 19-1 : Contrôle des Entreprises de moins de 50 salariés

M. David ANDRIEU, Contrôleur du travail.

Section 19-1 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : M. Vincent LEFEBVRE, Inspecteur du travail.

Section 19-10 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés

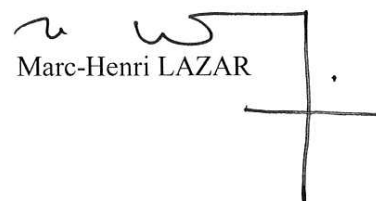
Mme Lynda KEHILA, Inspectrice du travail, du 01 mai au 30 juin 2016.

Article 3 : La présente décision annule et remplace à compter du 27 mai 2016, la décision portant intérim de longue durée des agents de contrôle affectés dans les unités de contrôle des services d'inspection du travail de l'UD de Paris en date du 09 mai 2016.

Article 4 : Le responsable de l'unité départementale de Paris de la direction régionale des entreprises, de la concurrence de la région d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police accessible sur le site internet de la préfecture de Paris : www.paris.prefecture.gouv.fr

Fait à Paris, le 27 mai 2016.

Le Responsable de l'Unité Départementale de Paris de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Ile de France


Marc-Henri LAZAR

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2016-06-02-008

Arrêté gestion des intérimis de longue durée



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité départementale de Paris

**ARRETE portant intérim de longue durée des postes d'agents de contrôle des services
d'inspection du travail de l'UD de Paris temporairement vacants ou non pourvus**

Le responsable de l'Unité Départementale de Paris, de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France.

Vu le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 et suivants ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n°2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 relatif à la création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 1^{er} décembre 2012 nommant Marc-Henri LAZAR, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Paris ;

Vu l'arrêté du 04 décembre 2015 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département de Paris ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2016 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Paris

Vu l'arrêté n°2016-003 du 07 janvier 2016 de M. Laurent VILBOEUF en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région d'Île de France, portant délégation de signature dans le cadre des attributions et compétences générales à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité départementale de Paris à effet de signer les décisions pour le département de Paris ;

- De nomination des responsables des unités de contrôle
- D'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection
- Relatives à l'organisation des intérim des sections d'inspection,
- De désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour contrôler les établissements d'au moins 50 salariés, le cas échéant, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail

Article 1 : les agents du corps de l'inspection du travail dont les noms suivent sont chargés de l'intérim des fonctions de responsable d'unité de contrôle dont les postes sont soit non pourvus, soit vacants en raison de l'absence de longue durée de leur titulaire :

- Unité de contrôle des 1^e et 2^e arrondissements

Responsable de l'unité de contrôle : Mme Elsa HOUPIN, Inspectrice du Travail.

- Unité de contrôle des 13^e et 14^e arrondissements

Responsable de l'unité de contrôle : M. Jean-Paul Michel, directeur de secteur.

- Unité de contrôle des 19^e et 20^e arrondissements

Responsable de l'unité de contrôle : M. Vincent LEFEBVRE, Inspecteur du travail.

Article 2 : Les agents de contrôle dont les noms suivent sont chargés de l'intérim des fonctions d'agent de contrôle dans les unités de contrôle et sections d'inspection du travail suivantes, dont les postes sont soit non pourvus, soit temporairement vacants en raison de l'absence de longue durée de leur titulaire.

- Unité de contrôle des 1^e et 2^e arrondissements

Section 1-4 : Contrôle des Entreprises de moins de 50 salariés :

Mme Valérie AVRIL, Contrôleure du travail.

Section 1-4 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : Mme Marie-Claude BENARD, Inspectrice du travail.

Section 1-12 : Mme Marie-Violaine COLAS, Inspectrice du travail.

- Unité de contrôle des 3^e, 4^e et 11^e arrondissements

Section 3-2 : Mme Françoise RAMBAUD, Inspectrice du travail.

- Unité de contrôle des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements

Section 5-07 : M. Francis MARTIN, Inspecteur du travail, jusqu'au 30 juin 2016.

- Unité de contrôle du 8^e arrondissement Sud

Section 8S-4 : Contrôle des entreprises de moins de 50 salariés :

M. Olivier DREUX, Contrôleur du travail, du 09 mai au 30 juin 2016 ;

Section 8S-4 : Contrôle des entreprises de plus de 50 salariés et décisions administratives de la section : M. Erwan BERTHOU, Inspecteur du travail, du 09 mai au 30 juin 2016 ;

Section 8S-6 : Décisions administratives de la section

M. Lionel GOMES, Inspecteur du travail, du 01 juin au 30 juin 2016 ;

M. Erwan BERTHOU, Inspecteur du travail, du 01 juillet au 31 juillet 2016 ;

M. Stéphane LAMAIRE, Inspecteur du travail, du 01 août au 31 août 2016.

Section 8S-7 :

M. Lionel GOMES, Inspecteur du travail, du 01 juin au 30 juin 2016 ;

M. Erwan BERTHOU, Inspecteur du travail, du 01 juillet au 31 juillet 2016 ;

M. Stéphane LAMAIRE, Inspecteur du travail, du 01 août au 31 août 2016.

Section 8S-9 :

M. Stéphane LAMAIRE, Inspecteur du travail.

- Unité de contrôle du 8^e arrondissement Nord

Section 8N-9 : Contrôle des Entreprises de moins de 50 salariés :

M. Fabien TAILLANDIER, Contrôleur du travail, jusqu'au 03 juin 2016.

Section 8N-9 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : M. Franck LEPERTEL, Inspecteur du travail, jusqu'au 03 juin 2016.

- Unité de contrôle du 9^e arrondissement

Section 9-1 : Contrôle des entreprises de moins de 50 salariés :

M. Jean-Marc MURCIA, Contrôleur du travail

Section 9-1 : Contrôle des entreprises d'au moins 50 salariés :

Mme Nathalie BOURJOLLY, Contrôleure du travail

Section 9-1 : Décisions administratives de la section :

Mme Kathleen LUCIOTTO, Inspectrice du travail

Section 9-2 : Décisions administratives de la section :

Mme Kathleen LUCIOTTO, Inspectrice du travail

Section 9-3 : Contrôle des Entreprises de moins de 100 salariés : M. Jean-Marc MURCIA, Contrôleur du Travail.

Section 9-3 : Décisions administratives de la section : Mme Françoise GUYOT, Inspectrice du travail.

Section 9-4 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : Mme Françoise GUYOT, Inspectrice du travail.

Section 9-5 : Contrôle des entreprises d'au moins 100 salariés et décisions administratives de la section : Mme Carole-Laure CHICOUARD, Inspectrice du travail.

Section 9-7 - Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : M. Franck LEPERTEL, Inspecteur du travail.

Section 9-8 : Mme Sylvie LEITAO, Inspectrice du travail.

Section 9-9 - Décisions administratives de la section : M. Erwan BERTHOU, Inspecteur du travail.

Section 9-10 : Contrôle des Entreprises d'au moins 100 salariés et décisions administratives de la section : Mme Françoise GUYOT, Inspectrice du travail.

Section 9-12 - Contrôle des Entreprises de moins de 50 salariés : M. Pierre JAKUBOWSKI, Contrôleur du travail.

Section 9-12 - Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : Mme Carole-Laure CHICOUARD, Inspectrice du travail.

- Unité de contrôle du 12^e arrondissement

Section 12-3 : Contrôle des Entreprises de moins de 50 salariés.

Mme Véronique GODIN, Contrôleure du travail, jusqu'au 30 juin 2016.

Section 12-3 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés.

Mme Larissa DARRACQ, Inspectrice du travail, jusqu'au 30 juin 2016

- Unité de contrôle des 13^e et 14^e arrondissements

Section 13-11 : M. Samuel ÖNCE, Inspecteur du travail.

- Unité de contrôle du 15^e arrondissement

Section 15-7 : M. Henri JANNES, Inspecteur du travail.

- Unité de contrôle du 16^e arrondissement

Section 16-2 : M. Gianni DINOCCA, Inspecteur du travail.

Section 16-3 : M. Alexandre MAUPIN, Contrôleur du travail.

Section 16-3 : Décisions administratives de la section : M. Gianni DINOCCA, Inspecteur du travail.

- Unité de contrôle du 17e arrondissement

Section 17-1 : Mme Sylvie LEITAO, Inspectrice du travail, jusqu'au 30 juin 2016.

- Unité de contrôle des 19° et 20° arrondissements

Section 19-1 : Contrôle des Entreprises de moins de 50 salariés

M. David ANDRIEU, Contrôleur du travail.

Section 19-1 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : M. Vincent LEFEBVRE, Inspecteur du travail.

Section 19-10 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés

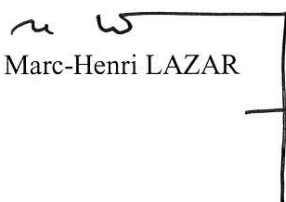
Mme Lynda KEHILA, Inspectrice du travail, du 01 mai au 30 juin 2016.

Article 3 : La présente décision annule et remplace à compter du 02 juin 2016, la décision portant intérim de longue durée des agents de contrôle affectés dans les unités de contrôle des services d'inspection du travail de l'UD de Paris en date du 27 mai 2016.

Article 4 : Le responsable de l'unité départementale de Paris de la direction régionale des entreprises, de la concurrence de la région d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police accessible sur le site internet de la préfecture de Paris : www.paris.prefecture.gouv.fr

Fait à Paris, le 02 juin 2016.

Le Responsable de l'Unité Départementale de Paris de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Ile de France


Marc-Henri LAZAR

Préfecture de Police

75-2016-06-03-004

Arrêté n°16-0044-DPG/5 portant agrément pour
l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre
onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la
sécurité routière - établissement "PERMIS PAS CHER" 37
avenue Brunetière 75017 PARIS.



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DE LA POLICE GENERALE

Sous-direction de la Citoyenneté et des Libertés Publiques
Bureau des permis de conduire

Paris, le 03 JUIN 2016

A R R E T E N° 16-0044-DPG/5
PORTANT AGREMENT POUR L'EXPLOITATION
D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, A TITRE ONEREUX, DE LA CONDUITE DES
VEHICULES A MOTEUR ET DE LA SECURITE ROUTIERE

LE PREFET DE POLICE,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R.213.1 à R.213-6 et R.411-10 à R.411-12;

Vu la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles R.123.3 et R.123.43 ;

Vu le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté ministériel n° 01-000-26A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, et sa circulaire d'application n° 2001.5 du 25 janvier 2001 modifiée ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire.

Considérant que la demande d'agrément présentée par Monsieur Guillaume WRYK, en date du 27 janvier 2016, en vue d'être autorisé à exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière dénommé « **PERMIS PAS CHER** », situé 37 avenue Brunetière à Paris 17^{ème}, a été complétée le 20 avril 2016 ;

Considérant que le demandeur remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition du Directeur de la Police Générale ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73
Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél: courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

1

ARRETE :

Article 1er

L'autorisation d'exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière situé 37 avenue Brunetière à Paris 17^{ème}, sous la dénomination « **PERMIS PAS CHER** » est accordée à Monsieur Guillaume WRYK, gérant de la S.A.R.L. « **AUTO-ECOLE PERMIS PAS CHER IDF** », pour une durée de cinq ans sous le N° **E.16.075.0010.0**, à compter de la date du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si toutes les conditions réglementaires sont remplies.

Article 2

L'établissement est habilité, au vu de l'autorisation d'enseigner fournie, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

B ;

Article 3

L'exploitant de l'établissement demeure personnellement responsable de la sécurité de celui-ci, conformément aux dispositions prévues par le code de la Construction et de l'Habitation.

La surface de l'établissement est de **49 m²** et le nombre de personnes susceptibles d'être admis simultanément dans la salle de formation à l'épreuve théorique du permis de conduire est fixé à **20** y compris l'enseignant.

Article 4

Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 5

Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 6

Toute transformation du local d'activité, tout abandon ou extension d'une formation mentionnée à l'article 2, doit faire l'objet d'une demande de modification du présent arrêté par l'exploitant.

.../...

Article 7

Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Préfecture de Police.

Article 8

Le présent agrément peut être à tout moment suspendu ou abrogé selon les conditions fixées par le décret n° 2000-1335 susvisé.

Article 9

Le Directeur de la Police Générale est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet de Police et par délégation
Pour le Directeur de la Police Générale
Le chef du 5^{ème} bureau
Isabelle THOMAS - J S

Préfecture de Police

75-2016-05-30-025

Arrêté n°DDPP 2016-021 portant habilitation sanitaire au
Docteur Vétérinaire Benjamin SAINDON.



PREFET DE POLICE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE PARIS

*Service « Protection et Santé Animales,
Environnement »*

ARRÊTÉ N° DDPP – 2016 - 021 du **30 MAI 2016**
PORTANT HABILITATION SANITAIRE

LE PREFET DE POLICE,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7 et R. 203-3 à R. 203-16,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-286 du 11 mai 2016 accordant délégation de signature au Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

Vu la demande de M. Benjamin SAINDON, né le 24 avril 1979 à Mantes-la-Jolie (78200), inscrit à l'ordre des vétérinaires sous le numéro 18973 et dont le domicile professionnel administratif est situé 11, rue Henri Ribière à Paris 19^{ème},

Sur proposition du Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

L'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime susvisé est octroyée au **Docteur Vétérinaire Benjamin SAINDON** pour une durée de cinq ans, pour les activités relevant de ladite habilitation. Elle est tacitement reconduite par période de cinq ans si le vétérinaire sanitaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue, prévues à l'article R. 203-3 du code rural et de la pêche maritime.

Article 2 :

Le **Docteur Vétérinaire Benjamin SAINDON** s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'Etat et des opérations de police sanitaire.

.../...

8, rue Froissart – 75153 PARIS Cédex 3

Tél. : 01.40.27.16.00. – Fax : 01.42.71.09.14. – Courriel : ddpp@paris.gouv.fr

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de cette habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R203-15, R228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 :

L'arrêté n° 08/05/PP/DDSV du 28 janvier 2008 octroyant le mandat sanitaire pour le département de Paris au Docteur Vétérinaire Benjamin SAINDON est abrogé à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 :

Le Directeur départemental de la protection des populations de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

pour le Préfet de Police et par délégation,
le Directeur départemental de la protection
des populations de Paris



Jean-Bernard BARIDON

Préfecture de Police

75-2016-05-30-026

Arrêté n°DDPP 2016-022 portant habilitation sanitaire au
Docteur Vétérinaire Dimitri GAYET.



PREFET DE POLICE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE PARIS

*Service « Protection et Santé Animales,
Environnement »*

ARRÊTÉ N° DDPP – 2016 - 022 du **30 MAI 2016**
PORTANT HABILITATION SANITAIRE

LE PREFET DE POLICE,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7 et R. 203-3 à R. 203-16,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-286 du 11 mai 2016 accordant délégation de signature au Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

Vu la demande de M. Dimitri GAYET, né le 28 août 1977 aux Lilas (93260), inscrit à l'ordre des vétérinaires sous le numéro 17455 et dont le domicile professionnel administratif est situé 11, rue Henri Ribière à Paris 19^{ème},

Sur proposition du Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

L'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime susvisé est octroyée au **Docteur Vétérinaire Dimitri GAYET** pour une durée de cinq ans, pour les activités relevant de ladite habilitation. Elle est tacitement reconduite par période de cinq ans si le vétérinaire sanitaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue, prévues à l'article R. 203-3 du code rural et de la pêche maritime.

Article 2 :

Le **Docteur Vétérinaire Dimitri GAYET** s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'Etat et des opérations de police sanitaire.

8, rue Froissart – 75153 PARIS Cédex 3

Tél. : 01.40.27.16.00. – Fax : 01.42.71.09.14. – Courriel : ddpp@paris.gouv.fr

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de cette habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R203-15, R228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 :

L'arrêté n° 04/24/PP/DDSV du 05 janvier 2005 octroyant le mandat sanitaire pour le département de Paris au Docteur Vétérinaire Dimitri GAYET est abrogé à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 :

Le Directeur départemental de la protection des populations de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

pour le Préfet de Police et par délégation,
le Directeur départemental de la protection
des populations de Paris



Jean-Bernard BARIDON